

CPF : le gouvernement veut instaurer une participation de 100 euros

« Le reste à charge sera indexé sur l'inflation », titre **Les Echos** alors que le gouvernement veut instaurer une participation forfaitaire de 100 euros pour le financement du CPF. Après bien des tergiversations au sein de l'exécutif, l'Élysée a donc tranché et – peut-être pour gagner du temps, précise le quotidien – le ministère du Travail a d'ores et déjà envoyé son projet de décret au rapporteur du Conseil d'État chargé de l'instruire sans attendre le retour des partenaires sociaux, à qui le texte a été envoyé hier. La mesure, prévue pour s'appliquer à compter du 1er mai, est censée économiser 200 millions sur la dotation de l'État à France compétences, chiffre avancé par Bercy lors de l'annonce du plan d'économies de 10 milliards dans les dépenses publiques. Le forfait de 100 euros sera revalorisé chaque 1er janvier de l'inflation constatée sur l'année écoulée. Le texte élargit par ailleurs la liste des cas d'exemption de droits, ce qui risque de faire tiquer le Conseil d'État. Le projet stipule également que les treize entités habilitées à abonder le CPF peuvent, si elles le décident, prendre à leur charge les 100 euros. Les organismes de formation se penchent sur la question et l'un d'entre eux, Lingueo va lancer un appel à ses confrères pour soutenir les titulaires non exonérés. L'idée sur laquelle planchent ses dirigeants consiste à créer un fond mutualisé au bénéfice de ceux qui auraient des difficultés à s'acquitter des 100 euros, à la condition qu'ils réussissent leur examen. (Les Echos, p.5)